

La politique canadienne touchant le respect des droits de la personne en Afrique du Sud reflète une tradition de participation et de préoccupation toutes particulières qui remonte au début des années 60. De retour d'une réunion à Londres qui s'était soldée par le départ de l'Afrique du Sud du Commonwealth, en 1961, John Diefenbaker déclarait à la Chambre:

"De mon côté, j'ai soutenu que nous rendre sans condition à la demande de l'Afrique du Sud, c'était faire croire que nous approuvions, ou du moins que nous pardonnions, des mesures raciales qui répugnent à l'ensemble des Canadiens et que ceux-ci ont en horreur et condamnent."

Les Canadiens savent qu'aucun pays n'est sans blâme en ce qui a trait aux questions de race et de couleur. Nous ne devons pas adopter une position vindicative ou suffisante: nous devons continuellement déplorer le préjugé.

Il y a des violations flagrantes des droits de la personne dans d'autres pays: le Canada s'est élevé contre ces violations en termes clairs et énergiques. Nous ne pouvons, (dans un pays avec lequel nous avons autrefois des relations étroites) ignorer une situation où les principes de l'égalité et de la justice sont bafoués de façon si éhontée. L'Afrique du Sud est le seul pays qui continue à poursuivre une politique officielle et avouée de séparation et de discrimination fondées sur la race et la couleur.

Les changements fondamentaux que nous attendions en Afrique du Sud depuis les vingt-cinq dernières années ne se sont pas réalisés. Les incidents tragiques se succèdent: près de 400 Sud-Africains ont perdu la vie l'an dernier, ce qui montre une frustration de plus en plus grande devant l'exclusion et le rejet. Dans ces circonstances, la persistance - et même l'énormité - du racisme institutionnalisé ne peut qu'élargir le fossé qui sépare nos deux pays.

Nous le regrettons. Mais le moment est venu d'apporter un changement fondamental - de répudier l'apartheid en tant que concept et en tant que politique.